

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 V.94 Vœu relatif à l'évolution de l'emploi à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant que pour adapter nos politiques publiques nous devons mieux connaître pour mieux agir et protéger les Parisien·ne·s ;

Considérant Paris, collectivité capitale et pôle de centralité ;

Considérant que peu de littérature existe sur l'évolution du travail, de l'emploi et des métiers en France ;

Considérant que nous ne possédons pas, à ce jour, d'étude précise sur l'évolution du travail, de l'emploi et des métiers à Paris ;

Considérant que la majorité des études ont pour objet des bilans a posteriori et que très peu d'études prospectives ont été réalisées ;

Considérant qu'en l'espace de 10 ans de nombreux nouveaux métiers sont apparus, pour la plupart, en dehors du cadre législatif du code du travail ;

Considérant que l'« ubérisation » de l'emploi à Paris ne peut pas être une réponse à la lutte contre le chômage du plus grand nombre ;

Considérant les tentatives, nombreuses, de la collectivité parisienne mais aussi des collectivités limitrophes pour lutter contre la fracture Est / Ouest et la fracture Centre / Périphérie de concentration des emplois ;

Considérant la légende urbaine autour des secteurs économiques déficitaires à Paris ;

Considérant les difficultés exprimées par les chercheurs·euses d'emploi à s'appuyer sur l'institution Pôle Emploi pour les accompagner dans leurs recherches et par les salarié·e·s de Pôle Emploi qui souffrent de plus en plus de ne pas réussir à remplir leurs missions ;

Sur proposition de Léa Filoche, Yves Contassot et des élu·e·s du groupe Génération·s,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris commande une large étude sur l'évolution du travail, de l'emploi (secteurs déficitaires comme excédentaires) et des métiers en prenant en compte également les évolutions immobilières et urbaines (grands projets, mobilités des Parisien·ne·s) pour avoir également une vision précise de la fracture est/ouest, centre/périphérie et des distances domicile/travail, pour les 20 prochaines années,
- Que la Ville de Paris demande les chiffres de l'évolution des effectifs de Pôle Emploi à Paris,
- Que la Ville de Paris se déclare solidaire des salarié·e·s ubérisé·e·s qui demandent la requalification de leur contrat en CDI.